



RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE VUES ET LE RECUEIL DE PLUMES À DES FINS D'IDENTIFICATION DES ESPÈCES

La notification et le recueil des restes d'animaux retrouvés sur les aires de manœuvre figure parmi les actions préventives à mettre en œuvre par les exploitants d'aérodrome (Art. 2 de l'arrêté du 10 avril 2007, Art. D213-1-19 du Code de l'aviation civile, Règlement (UE) 376/2014 et Règlement (UE) 1018/2015).

L'identification de l'espèce des carcasses retrouvées est fondamentale dans le cadre de l'évaluation du risque animalier sur un aérodrome. Si l'opérateur qui collecte la dépouille n'est pas en mesure d'identifier l'espèce, il est recommandé de prendre des photos des restes et des échantillons de plumes pour une identification ultérieure.

Les photographies de la carcasse et des plumes peuvent être envoyées au Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) pour l'identification de l'espèce.

Afin d'augmenter les chances d'identifier avec succès l'espèce concernée, plusieurs bonnes pratiques sont recommandées. Celles-ci sont détaillées ci-après. Pour rappel, lors de la manipulation d'une carcasse il est nécessaire de :

- ▶ **Porter des gants robustes.**
- ▶ Veiller à **ne pas contaminer les vêtements ou les zones de travail**. Si une règle ou un autre objet est utilisé pour montrer l'échelle sur une photographie, le nettoyer soigneusement avec un désinfectant après l'usage.
- ▶ **Se laver soigneusement les mains** à l'eau et au savon lorsque la manipulation est terminée.
- ▶ **En cas d'épidémie de grippe aviaire dans la zone d'implantation de l'aérodrome, prendre des photographies de la carcasse mais ne pas collecter de plumes.**

Collecte de plumes

Lors de la collecte des plumes sur une carcasse, les bonnes pratiques suivantes sont à suivre :

- ▶ Collecter la **plus grande variété de plumes disponibles** : poitrine, dos, aile, queue.
- ▶ Collecter toutes les **plumes avec une couleur ou un motif**.
- ▶ Si seule une petite quantité de matériel est disponible, collecter toutes les plumes.
- ▶ Mettre tout le matériel **dans un sac en plastique refermable** ou à défaut dans une enveloppe en papier.

Prise de photos

Lors de la prise de photographies d'une carcasse, les bonnes pratiques suivantes sont à suivre :

- ▶ **Prendre des clichés de bonne qualité**. Lors de la prise de vue, il est nécessaire de s'assurer que l'appareil photo/smartphone est réglé pour capturer avec une définition suffisante – taille de fichier de 1 Mo ou plus de préférence (résolution moyenne à élevée).
- ▶ **Faire la mise au point** sur la carcasse (la photographie doit être parfaitement nette).
- ▶ Photographier la carcasse **sous une lumière homogène** (naturelle ou artificielle) (exemple : ne pas placer la carcasse à moitié dans l'ombre).

- ▶ Dans la mesure du possible, placer la carcasse **sur un fond uni et contrasté** pour faire ressortir les couleurs et les motifs
- ▶ **Photographier la carcasse sous différents angles**: de dessus, de côté, sous le corps.
- ▶ Si la dépouille est découpée en plusieurs morceaux, réaliser plusieurs photos de chaque partie en essayant de photographier toutes les parties du corps.
- ▶ Si l'état de la carcasse le permet, **réaliser des gros plans de la tête, du bec, des pattes, de la queue.**
- ▶ **Inclure sur chaque photographie une échelle** (une règle ou à défaut un objet de taille connue, p.ex. une monnaie) pour fournir une information sur la taille globale de l'oiseau.

Envoi des plumes et des photographies

- ▶ Les plumes doivent être envoyées par courrier à l'adresse:

Service Technique de l'Aviation Civile

À l'attention de la Subdivision Prévention du Risque Animalier
9 Avenue du Docteur Maurice Grynfogel - BP 53735 - 31037 TOULOUSE CEDEX

- ▶ Les photographies peuvent être envoyées en format numérique à l'adresse mail:

stac-picaweb@aviation-civile.gouv.fr

- ▶ **Si des plumes sont envoyées par voie postale en parallèle d'un envoi numérique de photographies, il est important d'indiquer dans le courriel qu'un échantillon de plumes a également été envoyé.**

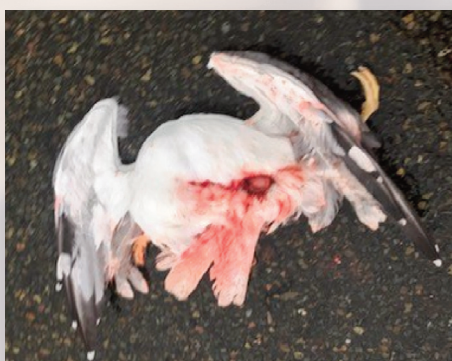
- ▶ Les plumes et photographies doivent être accompagnées des informations suivantes:

- ▶ Le lieu où les restes ont été retrouvés (aérodrome, piste, taxiway...), la date, l'heure et toute autre information utile sur les circonstances dans lesquelles les restes ont été retrouvés.
- ▶ Les informations d'un contact (nom, mail, téléphone).

- ▶ Les plumes et photographies doivent être accompagnées du compte-rendu d'évènement de sécurité (CRES) et du compte-rendu de rencontre animalière (CRRRA). Le modèle de CRRRA est disponible à l'adresse suivante: <https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/picaweb>

Exemples de photographies

Exemples de mauvaises photos:



Le manque d'une échelle dans les deux photos ne permet pas d'avoir d'informations sur la taille de l'oiseau. En outre, dans la photo de droite, la lumière n'est pas homogène sur la carcasse, ce qui rend difficile l'identification de l'oiseau.

Exemples de bonnes photos:



Les deux photos montrent la totalité de la carcasse. La lumière est uniforme sur le corps de l'oiseau et une échelle à sa proximité permet d'estimer sa taille.